

PROGRAMME DE FORMATION

IOBSP-IM-R-C-LCB

Formation Continue et Capacité Professionnelle des IOBSP 2026 Formacode 41054

Durée de la Formation : 10,00 heures - 0,00 jour(s)

Public visé :

Tous les Intermédiaires et leurs préposés dès lors que ceux-ci se trouvent en situation commerciale, quels que soient leurs statuts, donc, leurs niveaux de formations initiales ou de capacités professionnelles. Y compris les Intermédiaires passeportés.

Prérequis : Être IOBSP au 31/12 de l'année précédente

Objectifs de l'action de formation :

Pour les intermédiaires en regroupement de crédit, leurs salariés et/ou leurs mandataires, cette formation vise à

:

- Actualiser les connaissances juridiques, économiques et réglementaires de l'IOBSP pour tous les types de crédit, y compris le crédit immobilier ;
- Comprendre, maîtriser et appliquer l'ensemble des obligations légales et réglementaires relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, afin d'identifier, prévenir et déclarer efficacement toute opération suspecte dans le cadre de son activité professionnelle. ;
- Comprendre et appliquer les règles relatives aux données personnelles (RGPD) ;
- Savoir utiliser le prêt à paliers comme outil d'optimisation du financement dans un dossier de regroupement de crédits ;
- Maîtriser les règles de distribution du crédit à la consommation (LCC) et intégrer les évolutions européennes avec la nouvelle Directive du crédit à la consommation.

Nature de l'action de formation : Actions de formation

Contenu de la formation :

Crédit immobilier :

L'actualité juridique 2026 de l'IOBSP pour tous les types de crédits :

- Introduction
- Environnement économique en 2026
- Décisions judiciaires concernant l'IOBSP (Jurisprudence)
- Le démarchage téléphonique en 2026
- La prévention du surendettement

La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) :

- Introduction
- Les personnes assujetties et les obligations de vigilance
- Les obligations de déclaration et la procédure
- Le gel des avoirs
- La lutte contre le financement du terrorisme
- Le contrôle interne
- Les sanctions
- Actualités 2025
- Conclusion

Les données personnelles de l'IOBSP - RGPD :

- Introduction
- Les données personnelles et obligations précontractuelles de l'IOBSP
- Les objectifs de la protection des données personnelles
- Les principes de la protection des données personnelles
- Les textes et fondements juridiques applicables aux données personnelles
- Cas pratiques
- Actualités 2026 des données personnelles

Le prêt à paliers : un levier pour optimiser les financements clients en regroupement de crédits

- Le prêt à paliers : qu'est-ce que c'est ?
- Dans quel cas utiliser ce système de financement
- Quelles sont ses limites ?
- Quel est l'intérêt pour le client ?
- Quel est l'intérêt pour vous ?

La distribution du crédit à la consommation (LCC)

- Connaissances nécessaires liées à la distribution du crédit à la consommation ;
- La nature et les caractéristiques des différentes formes de crédit à la consommation ;
- Les droits et obligations de l'emprunteur et du conjoint non co-emprunteur ;
- Connaissances et diligences à accomplir et les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur ;
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles et leurs sanctions ;
- La prévention du surendettement
- La nouvelle Directive du crédit à la consommation

Les moyens d'encadrement :

Laurent DENIS : Juriste en Droit Bancaire, réglementation bancaire et financière, épargne, crédits, paiements, IOB, courtiers.

Pascal DONTAIL : Cadre Supérieur dans le domaine du regroupement de crédits, fort d'une expérience de plus de 15 ans, et ancien conseiller bancaire pour les particuliers et les professionnels. Intervient sur les thèmes du regroupement de crédits.

Jean-Yves CUNUDER : Formateur indépendant IOBSP sur les thèmes du crédit à la consommation et du crédit immobilier, courtier immobilier en activité.

Moyens pédagogiques utilisés :

Formation asynchrone : Mise à disposition de vidéos, documents et quizzes d'entraînement dans les modules de formation composant le parcours ou la formation. L'accompagnement du formateur référent s'effectue via des modes de communication ne nécessitant pas de connexion simultanée. Dans notre cas, il est possible de contacter le formateur via la plateforme de formation

dans l'espace prévu à cet effet, ou bien encore par l'échange de mails (courriels accessibles dans le protocole individuel de formation transmis avant le démarrage). L'intervenant se charge de répondre par mail dans un délai de 48 heures (sous format vidéo ou texte). Possibilité d'échange téléphonique sur simple demande écrite.

Moyens techniques utilisés :

Compte individuel (sécurisé par un mot de passe) sur une plateforme e-learning comprenant les différentes étapes de la formation. Un accompagnement technique est effectif durant toute la durée de la session, et les modalités indiquées dans le protocole individuel de formation transmis avant le démarrage.

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats :

- Évaluation en fin de formation, sous forme de QRU/QCM, comprenant 25 questions. Cette épreuve se fera en 2 étapes :
 - une évaluation spécifique pour le thème "distribution du crédit à la consommation (LCC) avec 5 questions. L'épreuve du contrôle des compétences acquises est réputée réussie lorsque le nombre de bonnes réponses égale ou excède 80 %.
 - une évaluation sur les autres thèmes avec 20 questions. L'épreuve du contrôle des compétences acquises est réputée réussie lorsque le nombre de bonnes réponses égale ou excède 70 %.
- Evaluation de la formation par le stagiaire.
- Remise du livret de formation réglementaire comprenant l'attestation de compétences et d'assiduité ainsi que le relevé de connexions.

Nature des travaux FOAD :

Plus d'informations :

Géraldine FRANCOIS

Tél. 06.95.18.30.71

Mail : g.francois@sas-sophia.fr